

## **Conseil communal de Bulle**

### **Séance du 28 septembre 2015**

Daniel Oguey, Président, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 20h00.

#### **Ordre du Jour**

- 1 Appel
- 2 Communications du bureau du Conseil
- 3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2015
- 4 Communications de la Municipalité
- 5 Préavis n° 35-2015 – Changement du chauffage du collège « Commission des bâtiments »
- 6 Préavis n° 36-2015 – Travaux au bâtiment des Planets « Commission des bâtiments »
- 7 Préavis n° 37-2015 – Achat du chalet de l'Ecole Suisse de Ski « Commission des finances »
- 8 Préavis n° 38-2015 – Arrêté d'imposition « Commission d'imposition »
- 9 Propositions individuelles

#### **1. Appel**

**Excusés :** Chablaix Christine - Chablaix Olivier - Prévitali Daniel

#### **2. Communications du bureau du Conseil**

Daniel Oguey : Pour la prochaine votation, nous aurions besoin des 2 scrutateurs officiels et 2 scrutateurs suppléants le dimanche 18 octobre 2015. Si les scrutateurs ne peuvent pas être disponibles, je vous remercie de bien vouloir m'en informer rapidement.

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2015**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2015 est accepté à l'unanimité.

#### **4. Communication de la Municipalité**

##### **Jean-Franco Paillard:**

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Malgré un contexte économique mondial qui s'améliore, les perspectives de croissance de l'économie helvétique se sont assombries suite à l'abandon du taux planché le 15 janvier 2015. Dans le canton, les entrepreneurs actifs dans l'industrie, l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail ont vu leurs affaires se contracter depuis le début de l'année 2015. En revanche, dans la construction peut-être en raison de l'échéance de la LAT ou de ses conséquences, les projets sont en progression. Toutefois, nous relevons une augmentation des recours et des procédures qui retardent les exécutions.

La Municipalité est occupée à élaborer le budget 2016, qui sera présenté au Conseil Communal en décembre prochain. Il tient compte de plusieurs éléments dont la stagnation de l'évolution des impôts sur le revenu.

Nous allons traiter ce soir plusieurs thèmes qui ont une certaine importance. En premier lieu, l'arrêté d'imposition qui, comme vous l'avez remarqué, est maintenu pour une année tel que fixé pour les années antérieures. En effet, pour fixer une certaine durée, il est nécessaire d'établir celui-ci en fonction du plan d'investissement. En cette fin de législature, les projets pour le futur de notre commune stagnent et seront du ressort des nouveaux élus, à partir de juillet 2016. Le maintien au taux de 70%, est donc raisonnable et a été suivi par la Commission, selon le rapport qui suivra.

En ce qui concerne le projet du tourisme avec notre antenne aux Rasses, la Municipalité a voulu montrer son intérêt pour le tourisme. Il est vrai que depuis plusieurs années, l'accent mis sur l'économie se limite finalement à ce que nous avons comme atout à savoir le tourisme et l'agriculture. Ces deux causes qui sont en rapport avec notre projection sont d'ailleurs tout à fait compatibles. La Municipalité remercie la Région pour le soutien apporté dans nos démarches visant à améliorer notre offre touristique en été comme en hiver. Sans aucune pression, la décision de ce soir pour l'acquisition du Chalet de l'Ecole de Ski donnera un signe à la Municipalité qui en cas d'échec devra trouver une solution pour maintenir aux Rasses une antenne.

Dans le cadre des futures échéances, j'espère que vous allez vous engager pour notre Commune au sein du Conseil communal et/ou de la Municipalité. Notre Commune montre un certain développement, mesuré mais qui permet aussi de voir l'avenir avec un certain optimisme. Les projets de constructions qui sont en cours qui feront l'objet de plusieurs modifications du plan partiel d'affectation, sont d'importance pour notre développement.

Je vous souhaite une bonne soirée et vous laisse le soin d'apprécier et de statuer en

toute connaissance de cause. Merci de votre attention. Fin de citation

**Stéphane Guex :**

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En ce jour de 1<sup>er</sup> frimas, je vais vous donner quelques nouvelles des préavis. Concernant l'épuration aux Rasses, les servitudes ont été signées il y a environ deux semaines, ce qui nous permettra de convoquer la Commission afin d'effectuer, d'ici la fin de l'année le bilan final.

Au niveau de la fibre optique, si la Commune a fini tous les travaux depuis déjà quelques temps, notre partenaire Vo énergie a également fini la partie câblage et électrique. Ce qui implique que chaque personne qui a demandé le réseau peut maintenant être reliée. Le bilan sera fait début de l'année 2016.

Concernant la route de Mauborget, comme vous pouvez le constatez, les travaux d'assainissement et d'amélioration des réseaux d'épuration, d'eau potable, de Romande Energie et de Swisscom, ont été menés à bien. Il nous reste à effectuer un surfacage complet qui sera fait durant l'année 2016, en coordination avec d'autres travaux.

Merci de votre attention. Fin de citation

**Michel Borno :**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ecoles : le projet du bâtiment de la rue des Métiers n'a pas pu démarrer. Il y a actuellement un recours pour l'adjudication du montant du mandat de surveillance et suivi du chantier. Il faut espérer que cette situation va pouvoir se débloquer afin de respecter la mise à disposition de ce bâtiment à la rentrée scolaire 2017.

Je profite de l'occasion pour remercier M. Zadory, nouveau directeur des Ecoles, qui se dépense sans compter pour l'harmonisation entre horaires et transport des élèves afin de limiter les coûts à la charge des Communes.

Aménagement du territoire : à ce jour, il n'y a aucune information de l'Etat (du Canton) permettant d'établir un calendrier de l'application de la célèbre LAT. Nous n'avons aucun outil ou protocole permettant d'amorcer la procédure. Nous attendons une offre financière pour anticiper les coûts dans le budget 2016. C'est le bureau (anciennement Bourgeois & Rudaz) actuellement BR, qui doit nous faire parvenir, montants et calendrier.

Au niveau des mises à l'enquête et au vu, peut-être, de la précipitation des effets de la LAT, la situation est fragile. Beaucoup de questions, voire d'oppositions provoquent une perte de bon sens dans l'application des règlements de la construction, ça crée un climat qui ne nous était pas familier mais auquel il faut bien faire face.

Merci de votre attention. Fin de citation.

**Jean-René Bernardi :**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Bâtiment : restaurant les Planets - nous espérons avoir terminé les gros travaux urgents de ce bâtiment. Nous aurons encore quelques travaux dans le courant 2016 (fenêtres de la petite Salle).

Bâtiment locatif : les 2 appartements vacants depuis peu seront loués à des personnes de la région.

Travaux routiers : Les derniers travaux de réparation et goudronnage vont être effectués courant octobre au chemin de la Laiterie après quelques transformations de conduites usées.

Quant au rélargissement de la route du Château, une toute petite lueur d'amélioration, des nouveaux bords pour l'hiver sont à souhaiter. Je remercie encore Monsieur le Voyer, M. Claude Müller.

Je vous remercie. Fin de citation

**Lucien Lambercier :**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour information, le bétail du pâturage du Chasseron descendra le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015. Je remercie M. René Guex d'avoir organisé la remise à neuf de l'étanchéité de l'étang de la Bullatonne qui alimente en eau le pâturage du Pré-Bornoz dessus et celui des Cernets dessus, ceci avec l'aide de la protection civile de la région. En effet, la structure actuelle n'était plus étanche, elle sera remplacée par une bâche plus épaisse et de meilleure qualité. La mise en place de ces deux étangs date, sauf erreur, de 1987. Je vous remercie. Fin de citation.

**5. Préavis n° 35-2015 – Changement du chauffage du collège « Commission des bâtiments »**

Daniel Oguey informe que le préavis de la Municipalité présente deux solutions entre le mazout et le bois. Dans ses conclusions, la Municipalité propose de remplacer la chaudière du Collège par un chauffage à mazout pour un montant de CHF 90'000.-. Il passe la parole à M. Michel Consorti, rapporteur de la Commission des bâtiments, qui a une autre proposition :

**RAPPORT**

**Au Conseil communal de Bullet**

**De la Commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis n° 35/2015  
« Collège de Bullet – Demande de crédit pour le changement de la chaudière et du brûleur »**

**Rapporteur :** Michel Consorti

**Membres :** Louis Thévenaz, René-Philippe Gander, Christophe Cruchaud, Fabien Hänni et Claude Mermod

**Municipaux présents :** Jean-René Bernardi

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La Commission des bâtiments s'est réunie le lundi 14 septembre 2015 afin de se déterminer sur le préavis susmentionné. Nous remercions également le Municipal responsable du préavis, Monsieur Jean-René Bernardi pour avoir été présent à la séance et pour les réponses apportées à nos questions.

Suite au renvoi du préavis lors de la séance du 14 avril 2014, La Municipalité revient avec un nouveau préavis avec deux variantes : mazout et pellets. Il est vrai que la situation du bâtiment, avec les locaux existants et une cour de récréation, il était difficile de prévoir un autre système de chauffage. Mais c'est sans compter sur la persévérance de notre Conseiller Serge Gander, qui est venu nous proposer un projet à bois déchiqueté, ceci sans avoir recours à de grosses modifications des infrastructures du Collège. Nous remercions donc Serge Gander pour avoir fait appel à l'entreprise KWB qui nous propose des chaudières à plaquettes en utilisant les locaux actuels. Ainsi, le local à citerne deviendrait le local de stockage des plaquettes, environ pour 40m<sup>3</sup> ; le local de chaufferie resterait dans la même disposition ; l'alimentation qui était un problème, se simplifie par un système de remplissage du silo, au moyen d'un bac sur roulettes à système de découplage, avec conduite horizontale. Celui-ci peut être déplacé facilement et à chaque remplissage, amené dans la cour du collège. Le canal d'alimentation passe par la fenêtre existante et l'installation est prête à recevoir le remplissage de plaquettes à l'aide d'une remorque. Ce remplissage pourrait être effectué par les employés communaux. De plus, ce système de remplissage et d'investissement pourrait également être utilisé lors d'un futur éventuel changement du chauffage de la grande-salle, vu qu'il est facilement transportable.

### **Pourquoi les plaquettes ?**

En utilisant ce système, il nous faudrait 150m<sup>3</sup> de plaquettes résineux par année et même moins si nous mélangeons avec du foyard. Il nous faudrait 60m<sup>3</sup> de bois pour avoir 150m<sup>3</sup> de plaquettes, ce qui veut dire en chiffre :

Achat	60m <sup>3</sup> à CHF 25.-/m <sup>3</sup>	CHF 1'500.-
Transport	60m <sup>3</sup> à CHF 12.-/m <sup>3</sup>	CHF 720.-
Déchiquetage	60m <sup>3</sup> à CHF 8.-/m <sup>3</sup>	CHF 480.-

**Soit un total de CHF 2'700.- par année**

Ne sont pas compris : le transport du hangar à bois au Collège et les heures des employés.

**Le mazout :**

Achat	12'000 Litres à env. CHF 1.-	CHF 12'000.-
Nouvelle taxe Co2	16cts/ Litre	CHF 1'920.-

**Soit un total de CHF 13'920.- par année**

Nous sommes, comme vous le savez, une Commune forestière. C'est pourquoi, la Commission, au vu du rapport des calculs des coûts de chauffage présentés ci-dessus, fait le choix du système à plaquettes.

Selon le devis de la maison KWB n° 15'450

Achat chaudière 65Kw, y compris installation	CHF 82'765.-
Chariot pour remplissage	CHF 11'435.-
Démontage cheminée existante et tabatière	CHF 10'000.-
Porte anti-feu	CHF 2'000.-
Changement des vannes/ vannes thermostatiques	CHF 4'700.-
Divers et imprévus	CHF 7'500.-

**Total CHF 118'400.-**

De plus, nous pouvons toucher une subvention pour chauffage à bois, mais le calcul est assez complexe du fait : ancienneté du bâtiment, surface totale chauffée. Ces deux critères font fois pour déterminer le calcul de la subvention. Ces informations sont à transmettre avant le début des travaux au Service énergétique des bâtiments pour pouvoir bénéficier et déterminer le montant.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

Entendu le rapport de la Commission des bâtiments, et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- D'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à bois décheté
- D'accorder un crédit de CHF 118'400.- moins la subvention accordée. Un compte au bilan sera ouvert à cet effet.
- De financer ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment.
- D'amortir cet investissement sur une période de 20 ans.

Patrick Aubort : J'aurais quelques questions concernant le stockage du bois déchiqueté, notamment où ?

Serge Gander : Ce qu'il faut savoir, c'est que lorsque le nouvel hangar a été construit, il a été disposé de manière à pouvoir être rallongé. Nous pourrions acheter des plaquettes à la Commune de Sainte-Croix en attendant que notre bois soit sec. Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous pourrions déchiqueter le bois et le mettre sous une bâche et après si nous voudrions rallonger le hangar, nous pourrions faire des travées de 4m qui nous coûterait CHF 40'000.- par travée. Ce qu'il faut savoir c'est que nous pourrions également avoir des subventions pour l'agrandissement du hangar. Il faudrait compter pour deux travées de 8m : environ CHF 50'000.-. Pour l'instant, il n'y aurait pas besoin de faire des travaux mais à long terme, ce sera à discuter.

Patrick Aubort : Le système de déchargement a l'air d'être assez conséquent. Où est-ce que ce système va être rangé ?

Serge Gander : Ce système n'est pas très large. Mais nous allons bien trouver un dépôt.

Evelyne Chablaix : Quel est le prix des heures des employés pour le transport du bois déchiqueté ?

Serge Gander : Cela ferait 4 remplissages par année, en conséquence 20 heures dans l'année.

Aldo Paillard : Le déchiquetage serait confié à une entreprise en sous-traitance ou la Commune doit s'équiper ?

Serge Gander : Il y a beaucoup d'entreprises qui sont équipées pour déchiqueter. La Commune n'a pas besoin de s'équiper.

Florent Thévenaz : Les coûts d'entretien seraient-ils les mêmes que ceux pour une chaudière standard ?

Serge Gander : Si les plaquettes sont bien sèches, d'après M. Anken, il n'y aura sûrement pas plus de coûts qu'une chaudière à mazout.

Alexandre Genoud : Pour information, j'utilise 120m<sup>3</sup> de bois déchiquetés par année et j'ai environ CHF 250.- de ramonage par an. Au niveau de l'entretien, c'est une fois par semaine pour vider la chaudière et nettoyer les cendres.

Pascal Jaccard : Comment se vide le système de silo et comment il alimente la chaudière ?

Serge Gander : Nous avons reçu des prospectus concernant l'appareil pour vider depuis l'extérieur et pour la chaudière également ? Le silo est rond et il y a un système comme une hélice qui tourne et qui ramène les plaquettes dans une coulisse et après c'est une vis sans fin qui part en direction de la chaudière.

Patrick Aubort : Lorsqu'il y a une panne, comment ça se passe ? Est-ce qu'il y aura quand même des chauffe-eau électrique ?

Serge Gander : C'est la même chose que des chaudières à mazout.

Alexandre Genoud : Nous n'avons pas d'autres systèmes. En 5 ans que j'ai installé ce système, j'ai seulement eu 2 petits soucis pour l'alimentation des copeaux. Mais ces petits soucis ont été rapidement réparés.

Romain Prévitali : Pour faire une petite synthèse afin que nous puissions prendre une décision. Nous pourrions peut-être demander à la Municipalité ce qu'ils pensent et si les employés auraient du temps pour s'occuper de ce système.

Jean-Franco Paillard : Je remercie Romain Prévitali. Nous sommes un peu en retrait et nous pouvons vous garantir que nous sommes ouverts et disposés à mettre en place ce que le Conseil communal va choisir. Nous avons aussi la garantie que ce sera faisable.

Michel Bornoz : Les rôles sont un peu inversés. Avec le projet de CHF 118'400.-, la Municipalité devra revoir le projet et revenir avec un préavis et une approbation financière du Conseil communal.

Serge Gander : Je tiens à vous préciser quelques informations sur la différence des pellets et plaquettes. Les pellets sont fait avec de la sciure. Les pellets sont plus économiques que le mazout. Il ne faut pas oublier que si le mazout augmente, les pellets augmenteront également. Le prix des plaquettes ne changera pas.

Evelyne Chablaix : Quel est le volume à chauffer au Collège ?

Michel Bornoz : 4'000m<sup>3</sup>

Aldo Paillard : C'est flagrant la différence de coût d'exploitation et nous aurons environ CHF 100'000.- d'économie sur 10 ans. Un complément d'information par la Municipalité pourrait être plus clair.

Serge Gander : J'ai une précision vu que la commission a été plus prudente par rapport à l'offre de la maison KWB Energie chiffrée à CHF 94'000.-. La Commission est montée à CHF 118'000.- afin d'être plus prudent.

Daniel Oguey : La Municipalité devra contrôler le projet et revoir tous les calculs. Nous allons donc passer au vote.

Aldo Paillard : Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt demander à la Municipalité de réexaminer et revenir avec un nouveau projet ?

Daniel Oguey : Tout d'abord, nous devons faire le choix entre les propositions de la Municipalité et de la Commission des bâtiments.

Serge Gander : Je rappelle qu'il y aurait une subvention de CHF 6'000.- - 7'000.- sur la chaudière d'un chauffage à plaquettes.

Au vote, le Conseil refuse le préavis de la Municipalité par 23 non et 2 abstentions. La proposition de la Commission est acceptée par 21 oui, 2 non et 2 abstentions.

Daniel Oguey prie la Commission de remettre tous les documents à la Municipalité.



Celle-ci vérifiera cette étude et ira de l'avant pour mettre en place ce chauffage à plaquettes. En cas de dépassement du montant CHF 118'400.- alloué, elle reviendra devant le Conseil.

**6. Préavis n° 36-2015** – Travaux au bâtiment des Planets « Commission des bâtiments »

**RAPPORT**

**Au Conseil communal de Bullet**

**De la Commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis n° 36/2015  
« Bâtiment des Planets – Demande de crédit pour travaux de rénovation »**

**Rapporteur :** Michel Consorti

**Membres :** Louis Thévenaz, René-Philippe Gander, Christophe Cruchaud, Fabien Hänni et Claude Mermod

**Municipaux présents :** Jean-René Bernardi

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La Commission des bâtiments s'est réunie le lundi 14 septembre 2015 afin de se déterminer sur le préavis susmentionné. Nous remercions également le Municipal responsable du préavis, Monsieur Jean-René Bernardi pour avoir été présent à la séance et pour les réponses apportées à nos questions.

La Commission rapporte le point suivant : les travaux envisagés, soit le remplacement des fenêtres et amélioration de l'isolation dans la grande salle à manger, doivent être entrepris pour le confort des clients. Idem pour le remplacement de la porte d'entrée principale qui est en mauvais état.

La Commission se rallie au préavis de la Municipalité pour les travaux d'entretien cités ci-dessus.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des bâtiments, et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation susmentionnés
- D'accorder un crédit de CHF 18'000.-, un compte au bilan sera ouvert à cet effet
- De financer ce crédit par la trésorerie courante
- D'amortir l'investissement de CHF 18'000.- sur une période de 5 ans dès le budget

2016

Murielle Guex : Est-ce qu'il s'agit de travaux d'entretien ? Pourquoi nous ne l'avons pas passé dans le budget ?

Jean-Franco Paillard : Le budget a déjà été utilisé pour cette année, nous aurions pu retarder les travaux mais nous avons des mesures assez importantes. Nous voulions également que cet objet passe au Conseil.

Pascal Jaccard : Comment se fait-il que le prix de la porte soit de CHF 6'400.- ? Est-ce qu'il y a le montage et démontage.

Jean-René Bernardi : C'est un entourage complet, verre feuilleté, etc. C'est le prix normal pour le changement d'une porte. Il y a eu plusieurs devis qui sont proches.

Le préavis n° 36-2015 concernant la demande de crédit pour les travaux de rénovation du Restaurant des Planets est accepté à l'unanimité.

**7. Préavis n° 37-2015 – Achat du chalet de l'Ecole Suisse de Ski « Commission des finances »**

Daniel Oguey : La municipalité propose d'acheter ce chalet pour un investissement de CHF 40'000.-. Je passe la parole à M. Serge Gander qui va nous lire le rapport de la commission des finances qui propose la diminution cet investissement :

**RAPPORT**

**Au Conseil communal de Bullet**

**De la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 37/2015**

**« Achat du chalet de l'Ecole Suisse de Ski »**

**Rapporteur :** Serge Gander

**Membres :** Aldo Paillard, Romain Prévitali

**Municipaux présents :** Jean-Franco Paillard et Michel Bornoz

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 14 septembre 2015 à 19h00 à la Salle Bertha Bonnet afin d'examiner le préavis susmentionné.

MM. Jean-Franco Paillard, Syndic et Michel Bornoz, Municipal étaient présents et ont répondu à toutes nos questions, ce dont nous les remercions.

Comme relevé dans le préavis municipal, c'est dans ce chalet que se gèrent les  
PV de la séance du 28 septembre 2015

nombreuses activités hivernales.

Les différentes raisons invoquées en faveur de cet achat par la Municipalité nous paraissent justifiées.

La Commission trouve cependant le prix trop élevé pour une construction de 30 ans et pense que les 25% de vétusté, retenus pour le calcul du prix d'achat, sont trop faibles.

50% seraient plus appropriés, ce qui donne un prix d'achat de CHF 27'050.-.

Tenant compte cependant du bon état relatif du chalet, nous proposons le montant de CHF 30'000.-.

De plus, si l'achat se fait, de conclure un bail avec l'Office du tourisme pour la location, ceci sur la durée de l'amortissement.

### **CONCLUSION**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

Sur proposition de la Municipalité et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour l'acquisition du Chalet de l'Ecole Suisse de Ski, tout en tenant compte de notre remarque concernant le bail de l'OT.
- D'accorder un crédit de CHF 30'000.-. Le compte 9123.3715 est ouvert au bilan à cet effet
- De financer ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment
- D'amortir l'investissement sur une période de 10 ans.

Murielle Guex : Que va devenir l'autre petit chalet de l'Office du tourisme ?

Michel Bornoz : L'Office du tourisme va sans doute l'installer ailleurs.

Murielle Guex : Je voulais juste faire la remarque qu'il y avait d'autres locaux dans le bâtiment des Planets à utiliser.

Pascal Jaccard : Est-ce que l'Ecole Suisse de Ski ou l'Office du Tourisme peuvent acheter des biens, tel que ce chalet ?

Michel Bornoz : L'Ecole Suisse de Ski peut tout à fait acheter un bien et l'Office du Tourisme de même, mais dans le cas d'achat par l'Office du Tourisme, notre Commune devra participer à hauteur de 12%. La Commune de Sainte-Croix va passer au Conseil communal l'aménagement des bureaux de l'Office du Tourisme. Nous avons deux

solutions, soit acheter ce bien à CHF 40'000.- (je reconnais que le prix est un peu élevé) ou essayer de négocier avec M. Mermod le prix, mais il pourrait nous passer sous le nez. La question est de savoir si nous avons la nécessité d'acquérir ce chalet ?

Laurent Margot : Est-ce que M. Mermod serait d'accord de l'offre des CHF 30'000.- ?

Michel Borno : À ma connaissance, je ne pense pas mais il peut changer d'idées.

Christophe Leuba : Est-ce que la location du chalet de l'Ecole de Ski et de l'Office du tourisme est sur 4 mois ou sur toute l'année ?

Michel Borno : Nous louons cette cabane CHF 5'000.- et 1'000.- de charges par année. C'est ce qui a été défini avec l'Office du Tourisme. Après, l'Office du tourisme ventile les charges et produits sur les différents utilisateurs.

René-Philippe Gander : Si nous achetons cette cabane, est-ce que nous aurons toujours l'entretien à effectuer ?

Michel Borno : Tout à fait, mais il n'y a pas CHF 1'000.- de charges à effectuer par année.

Aldo Paillard : Nous avons fait une analyse par rapport au bâtiment sur l'amortissement et nous avons tenu compte du fait que le bâtiment est installé sur du terrain de la Commune et il faut demander un droit distinct. En conséquence, nous avons tenu compte que c'est un bien mobilier.

Jean-Franco Paillard : Effectivement, nous avons sous les yeux la confirmation de l'Office du Tourisme qu'ils nous garantissent le loyer. Nous avons un seul partenaire qui sous-loue le chalet à plusieurs sociétés. En conséquence, nous avons le financement et chaque fois, les prix peuvent varier.

Murielle Guex : Concernant la modification et l'agrandissement du chalet, ils seront bien gérés par l'Office du Tourisme ?

Michel Borno : Si tout à coup, le tourisme demande des travaux, ces coûts passeront dans le budget de fonctionnement du tourisme. Si non, nous investissons et augmentons la location.

Aldo Paillard : Je voulais donner une petite précision par rapport à la garantie de location, je tiens à préciser que cet élément ne nous a été donné qu'à présent.

Avant le vote, Mme Evelyne Chablaix propose le vote à bulletin secret. Avec seulement 4 voix, cette proposition n'est pas acceptée.

Le préavis de la Municipalité est refusé par 17 voix contre 5 oui et 3 abstentions. La proposition de la Commission est acceptée par 17 oui, 6 non et 2 abstentions.

Daniel Oguey demande à la Municipalité de reprendre ce projet selon la proposition de la Commission des finances et de tenir le Conseil au courant du résultat.

Jean-Franco Paillard : La Municipalité a pris acte et va faire une proposition et le choix va être fait par M. Mermod.

**8. Préavis n° 38-2015 – Arrêté d'imposition « Commission d'imposition »**

**RAPPORT**

**Au Conseil communal de Bullet**

**De la Commission d'Imposition chargée d'examiner le préavis n° 38/2015**

**« Arrêté d'imposition pour l'année 2016 »**

**Rapporteur :** Fanny Tinguely

**Membres :** Evelyne Chablaix, Claude Mermod, Anna Rita Petermann

**Municipaux présents :** Jean-Franco Paillard

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La commission d'imposition s'est réunie le mardi 15 septembre 2015 à 19h00 à la Salle Bertha-Bonnet afin d'examiner le préavis susmentionné.

M. Jean-Franco Paillard, Syndic était présent et a répondu à toutes nos questions, ce que nous le remercions.

Comme expliqué dans la conclusion du préavis n° 38/2015, l'état des finances communales est actuellement bon. Tant l'endettement net que l'endettement total sont bien sous contrôle et il n'est pas prévu de gros investissements susceptibles d'alourdir cette situation.

La Municipalité propose donc de ne pas toucher à la perception fiscale en maintenant le taux d'imposition communal 2014-2015 à 70% de l'impôt cantonal de base.

Après discussion, la commission d'Imposition se rallie aux conclusions municipales.

**Conclusion**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

- Vu le préavis n° 38/2015 concernant l'arrêté d'imposition 2016
- Oûi le rapport de la commission d'imposition
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

- D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2016 ;

- De maintenir le taux communal d'impôts à 70% de l'impôt cantonal de base ;
- De reconduire au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2014-2015 pour l'année 2016.

Le préavis n° 38-2015 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 est accepté à l'unanimité.

## 9. Propositions individuelles

Murielle Guex : Au vu de la diversité des nouvelles constructions sur notre territoire, ne serait-il pas le moment de mettre à jour le règlement sur les constructions.

Michel Borno : Le règlement des constructions fait partie intégrante de la modification du PGA. Il ne peut pas être modifié séparément.

Pascal Jaccard : A quoi en est le parc sur la Place du village ?

Michel Borno : Nous avons demandé un avant-projet au bureau Schaer qui nous donne une bonne idée sur ce que nous pouvons nous offrir sur cette place avec études de servitudes, projet, etc. On reviendra sur ce projet et comment pourrait devenir cette place. Tout est possible mais ce sera un cadeau assez cher à s'offrir.

Serge Gander : J'avais une remarque aux rapporteurs des commissions si nous pourrions recevoir les rapports de commission plus rapidement qu'à présent.

Daniel Oguey abonde dans ce sens et fera le nécessaire pour que cela soit fait.

Evelyne Chablaix : Concernant la répartition des pâturages du Chasseron, la Commune a-t-elle proposé de modifier la répartition ?

Jean-Franco Paillard : M. Wettstein est toujours notre délégué, que nous avons interpellé et nous viendrons avec des solutions.

Alexandre Genoud : A quoi en est le Centre Taoïste ?

Jean-Franco Paillard : Fabrice Jordan, responsable nous a informé qu'il allait nous faire parvenir les plans et que le début de la construction est prévu en octobre. Nous sommes encore dans le délai du permis de construire.

M. Daniel Oguey remercie les Conseillers Communaux pour leur présence et souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 21h35

Au nom du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Daniel Oguey

Fanny Tinguely